

**Dispositif de prise en charge des cotisations sociales 2025  
- Dossier exploitant -  
NOTICE EXPLICATIVE**

**1) Critères d'exclusion**

Sont exclus de ce dispositif de prise en charge de cotisations sociales :

- les cotisants de solidarité,
- les entreprises placées en sauvegarde ou redressement judiciaire sans plan d'homologation correspondant, les entreprises faisant l'objet d'une liquidation judiciaire,
- les chefs d'exploitation installés en 2025,
- les chefs d'exploitation ayant cessé leur activité.

**2) Critères d'évaluation de l'aide**

Le dépôt d'une demande de prise en charge de cotisations sociales ne vaut en aucun cas attribution de l'aide. Les dossiers déposés seront étudiés par le conseil d'administration, après avis d'une commission sociale, en fonction :

- De l'importance des aléas climatiques, sanitaires... (Gel, grêle, inondations, influenza aviaire ...),
- Des impacts de crise conjoncturelle (ex : filière biologique) en tenant compte des mesures d'accompagnement prises par les pouvoirs publics,
- Du revenu fiscal de référence de la famille (dernier revenu connu),
- De la perte de chiffre d'affaires et/ou de récolte (la MSA se réserve le droit de réaliser des contrôles sur les données déclarées).

Les cotisations éventuellement prises en charge au titre de ce dispositif sont soumises au régime des aides de *minimis* (règlement (UE) n° 1408/2013 du 18 décembre 2013 modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024,

Ainsi, les aides ne peuvent pas excéder 50 000 € sur l'exercice fiscal en cours et les deux précédents, pour le secteur de la production agricole, et 300 000 € pour le secteur agricole plus les activités de transformation, commercialisation... etc.

**✗ Attention** : il vous appartient de déclarer l'ensemble des aides perçues relevant du seuil de *minimis*.

Les DDT(M) ne disposant pas des montants pour toutes les aides relevant du régime «de *minimis* » agricole, il convient également de vous renseigner auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques, des collectivités territoriales, du Conseil Départemental et du Conseil Régional Aquitaine, de la Chambre d'Agriculture... qui pourraient également vous avoir versé des aides relevant du «de *minimis*».

Sont notamment considérées comme aides des « *de minimis* » agricole, les aides suivantes (liste non exhaustive) :

- le crédit d'impôt bio en faveur de l'agriculture biologique,
- le crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole,
- l'exonération de TFNB proposée au bénéfice de l'agriculture biologique, ...
- le fonds d'allègement des charges (FAC)....

**Si vous souhaitez déposer un dossier de demande de prise en charge de cotisations personnelles, veuillez retourner un dossier complet sans attendre la date limite fixée au 31/07/2025**

**✗ TOUT DOSSIER QUI PARVIENDRA INCOMPLET OU AU DELA DU 31 JUILLET 2025 SERA REJETE.**



Référence GEIDE : ESCX02362

Dossier à retourner complété au plus tard **le 31 juillet 2025**

Par courrier

Mutualité Sociale Agricole Dordogne Lot et Garonne

CS 30003 24012 PERIGUEUX CEDEX

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DORDOGNE LOT ET GARONNE**  
**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PARTIELLE DE COTISATIONS 2025**  
**Dossier Exploitant individuel ou membre de société agricole**

Département : ..... Activité agricole principale (filière) : .....

**Identification du demandeur :**

Numéro de Sécurité Sociale (N° INSEE MSA) : .....

NOM ..... Prénom : .....

ADRESSE : .....

Date de naissance : ...../...../..... N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....

**Situation familiale :**  vit en couple  vit seul

Nom - Prénom du conjoint, concubin, pacsé : .....

Activité professionnelle du conjoint : ..... Nombre d'enfants : .....

**Identification de l'exploitation ou de l'entreprise agricole :**

Installation sous forme sociétaire (EARL, GAEC, SCEA....) ?  OUI  NON

Si installation sous forme sociétaire, indiquer le N° SIREN .....et le nombre d'associés : .....

Etes-vous associé à d'autres structures agricoles (EARL, GAEC, SCEA....) ?  OUI  NON

Si OUI, indiquer la dénomination de la structure et le N° SIREN :  
.....  
.....

**Important :** en présence de plusieurs associés au sein d'une structure sociétaire, chacun des associés ayant le statut de Chef d'Exploitation doit déposer une demande de prise en charge de cotisations sociales.

**Si vous souhaitez déposer un dossier de demande de prise en charge de cotisations personnelles, veuillez retourner un dossier complet sans attendre la date limite fixée au **31 juillet 2025****

**✗ TOUT DOSSIER QUI PARVIENDRA INCOMPLET OU AU DELA DU 31/07/2025 SERA REJETE.**

Nom : .....

N°INSEE MSA : .....

### 1 - ALEAS CLIMATIQUES

Avez-vous été victime en 2023, 2024 ou 2025 des aléas climatiques ci-dessous ?

Gel : OUI  NON

Grêle : OUI  NON

Inondations : OUI  NON

Rafales de vent : OUI  NON

Sécheresse : OUI  NON

### 2 - ALEAS SANITAIRES - PHYTOSANITAIRES

Avez-vous été impacté(e) d'un point de vue économique par les aléas ci-dessous ?

FCO (Fièvre Catarrhale Ovine) : OUI  NON

Influenza aviaire : OUI  NON

MHE (Maladie Hémorragique Epizootique) : OUI  NON

Mildiou : OUI  NON

Tuberculose Bovine : OUI  NON

### 3 - CRISE CONJONCTURELLE

Avez-vous été impacté(e) d'un point de vue économique par :

- La crise viticole ? OUI  NON

-La crise de la filière biologique ? OUI  NON

-L'inflation ? OUI  NON

-La crise de la filière noix / noisettes ? OUI  NON

### 4 - AUTRES SINISTRES INTERVENUS EN 2023, 2024 ou 2025 ?

OUI  NON

A préciser : .....

### 5 - ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Etes vous suivi(e) par un travailleur social MSA ? OUI  NON

### 6 - PERTE DE CHIFFRES D'AFFAIRES - PERTE DE RECOLTE

PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES	
Année	Chiffre d'affaires (CA)
2024	€
2023	€
Pourcentage de perte	%

PERTE DE RECOLTE
Avez vous subi une perte de récolte entre 2023 et 2024 ?
Si oui, à combien estimez vous le taux de perte ? .....%

### 7 - AUTRE DIFFICULTE

: monoparentalité, séparation, veuvage, accident, handicap, maladie, décès d'un proche, etc... (merci de préciser et de nous adresser un justificatif de modification de situation)

.....  
.....

## 8 - VOLET PRODUCTION : Compléter le tableau ci - dessous :

1 - LES ACTIVITES AGRICOLES	
<p><b>CEREALES - CULTURES INDUSTRIELLES</b>            Culture de blé, maïs, avoine, orge, pommes de terre, betteraves, oléagineux, protéagineux, tabac, plantes fourragères, plantes textiles, plantes aromatiques et médicinales, etc... Production de semences  <i>Préciser la nature de la production</i></p> <p>----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A</p>	<p><b>CULTURES FRUITIERES</b>            Production de pommes, poires, pêches, abricots, cerises, prunes, noix, amandes, kiwis, noisettes, fraises, groseilles, petits fruits...  <i>Préciser la nature de la production</i></p> <p>----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A</p>
<p><b>CULTURE DE LEGUMES - MARAICHAGE</b>            Culture de tomates, melons, courgettes, concombres, salades, endives, poireaux, oignons, aulx, cresson, arichauts, choux, haricots verts, petits pois, champignons, etc...  <i>Préciser la nature de la production</i></p> <p>----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A</p>	<p><b>ELEVAGE DE GROS ANIMAUX</b>            Elevage de bovins, de caprins, d'ovins, de porcins et d'équidés  <i>Préciser la nature de la production</i></p> <p>-----            -----            -----            -----            -----</p>
<p><b>ELEVAGE DE VOLAILLES - PETITS ANIMAUX</b>            Elevage de poules, poulets, dindes, oies, canards, pintades, producteurs de gras, sujets démarrés, etc...            Elevage de lapins, pigeons, cailles, faisans, cervidés, animaux à fourrure, animaux de compagnie, apiculture, héliculture, etc...  <i>Préciser la nature de la production</i></p> <p>-----            -----            -----            -----            -----</p>	<p><b>HORTICULTURE / PEPINIERS</b>            Plantes en pots, plants de pépinières (fruitiers, forestiers ou ornementaux), bulbes et oignons, semences florales ou potagères, productions de fleurs coupées, séchées, etc...  <i>Préciser la nature de la production</i></p> <p>----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A            ----- HA __ A</p>
<p><b>VITICULTURE</b>            Production de raisins de tables ou de cuve (avec ou sans vinification de sa propre récolte), vins AOC, vins doux naturels, etc...  <i>Préciser la nature de la production</i></p> <p>----- HA __ A            ----- HA __ A</p>	<p><b>AUTRES ACTIVITES RECREATIVES OU SPORTIVES LIEES A L'ELEVAGE</b>            Activités de loisirs en centre équestre, entraînement et dressage de chevaux pour la compétition, sociétés de courses, etc...  <i>Préciser la nature de l'activité :</i></p> <p>-----            -----</p>
<p><b>AQUACULTURE - PISCICULTURE</b>  <i>Préciser la nature de l'activité :</i></p> <p>-----</p>	
<p><b>2 - LES ACTIVITES CONNEXES</b>            Entreprises de travaux agricoles, entretiens de parcs et jardins, élagage des arbres, sylviculture, exploitation forestière, services annexes à l'élevage, etc...  <i>Préciser la nature de l'activité :</i></p> <p>-----</p>	
<p><b>3 - LES ACTIVITES TOURISTIQUES</b>            Gîte rural, chambres d'hôtes, camping à la ferme, ferme auberge, etc  <i>Préciser la nature de l'activité :</i></p> <p>-----</p>	
<p><b>4 - LES ACTIVITES DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE L'EXPLOITATION</b>  <i>Préciser la nature de l'activité :</i></p> <p>-----</p>	

Nom : .....

N°INSEE MSA : .....

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

à insérer dans toutes les demandes d'aide au titre du règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* dans le secteur de l'agriculture modifié<sup>1</sup>, dit « règlement des aides de *minimis* agricole »

**Je suis informé(e)** que la présente aide relève des aides de *minimis* agricole, conformément au règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024,

les aides de *minimis* agricole ne peuvent être octroyées qu'aux entreprises exerçant des activités dans la production primaire de produits agricoles, dans la limite d'un plafond de 50 000 € sur une période de trois ans,

**en application de la transparence GAEC**, chaque associé d'un GAEC total peut bénéficier d'un plafond de 50 000 € d'aides de *minimis* agricole. Pour cela, chaque associé du GAEC total doit compléter sa propre attestation pour présenter une demande d'aide.

**J'atteste sur l'honneur :**

**A) avoir reçu (décision d'octroi ou, à défaut, montant payé) au cours des 36 mois précédant la demande d'aide** la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « de *minimis* agricole » (en référence au règlement (UE) n°1408/2013 modifié) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) <sup>2</sup>	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant payé si absence de décision)
<b>Total (A) des montants d'aides de <i>minimis</i> agricole déjà reçus</b>		<b>Total (A) =</b>	€

**B) avoir demandé mais pas encore reçu** ni la décision correspondante ni le paiement relatif à la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides dites « de *minimis* agricole » (en référence au règlement (UE) n°1408/2013 modifié) :

Intitulé de l'aide	Numéro SIREN de l'entreprise bénéficiaire (9 chiffres) <sup>2</sup>	Date de la demande	Montant demandé
<b>Total (B) des montants d'aides de <i>minimis</i> agricole déjà demandés mais pas encore reçus</b>		<b>Total (B) =</b>	€

**C) demander, dans le présent formulaire, une aide relevant des aides dites « de *minimis* agricole »** (en référence au règlement (UE) n°1408/2013 modifié):

Montant ( C ) de l'aide demandée dans le présent formulaire	( C ) =	€
Total [(A) + (B) + (C)] des montants à comptabiliser sous le plafond de <i>minimis</i> agricole	[(A) + (B) + (C) =	€
Date de la demande d'aide :		

Si la somme totale des montants d'aides de *minimis* agricole reçus et/ou demandés mais pas encore reçus [(A)+(B)+(C)] excède 50 000 €, l'aide demandée (C) dans le présent formulaire **ne sera pas accordée** ; **sauf** si l'instruction assurée par l'autorité publique peut écrier le dépassement de la demande d'aide et octroyer une aide à hauteur d'un montant permettant de respecter les seuils imposés par le règlement des aides de *minimis* agricole **sur trois ans**.

*Par Exemple, si l'aide de *minimis* agricole est accordée le 15/01/2025, conformément au règlement (UE) n° 1408/2013 modifié, afin de vérifier le respect du plafond de 50 000 € sur une période de trois ans, la période à prendre en compte est celle allant du 15/01/2022 au 15/01/2025.*

**Cases à cocher :**

- Je déclare** avoir mentionné sur la présente annexe l'ensemble des aides de *minimis* agricole reçues au cours des 36 derniers mois
- Je m'engage** à conserver tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration pendant dix (10) ans à compter de la date d'octroi de l'aide demandée
- J'atteste sur l'honneur ne pas avoir reçu** d'aides de *minimis* au titre d'autres règlements de *minimis* (règlements de *minimis* entreprise, de *minimis* pêche ou de *minimis* SIEG) **ou**
- J'atteste sur l'honneur avoir reçu, ou demandé mais pas encore reçu**, des aides de *minimis* au titre d'autres règlements de *minimis* (règlements de *minimis* entreprise, de *minimis* pêche ou de *minimis* SIEG). Dans ce cas, je complète également l'annexe 1 bis.

Nom et prénom du représentant légal de l'entreprise, date et signature, cachet (le cas échéant)

<sup>1</sup> Règlement (UE) n°1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de *minimis* dans le secteur de l'agriculture, modifié par les règlements de la Commission (UE) 2019/316 du 21 février 2019, (UE) 2022/2046 du 24 octobre 2022, (UE) 2023/2391 du 4 octobre 2023 et (UE) 2024/3118 du 10 décembre 2024, dit « règlement de *minimis* agricole »

<sup>2</sup> Le plafond d'aides de *minimis* est comptabilisé par « entreprise unique ». La notion d'« entreprise unique » est définie dans la notice explicative jointe à cette annexe (paragraphe 3). Il convient d'inscrire également dans les tableaux les aides de *minimis* agricole considérées comme transférées à votre entreprise en cas d'acquisition, de fusion ou de scission d'entreprise.

Les informations sollicitées sont obligatoires. À défaut, votre demande ne pourra pas être traitée

**J'autorise** la Caisse de Mutualité Sociale Agricole à échanger les données me concernant avec la Direction Départementale des Territoires afin d'instruire cette demande et le cas échéant de procéder à son contrôle.

**J'autorise** par ailleurs formellement la MSA à utiliser mes coordonnées médiatiques recueillies dans le présent formulaire (numéros de téléphone et mail) pour toutes informations relevant de ses missions.

### **IMPORTANT**

Avant de déposer votre demande de prise en charge de cotisations sociales MSA, nous vous remercions :

- de vérifier que toutes les données du présent formulaire soient complétées,
- de joindre **obligatoirement, votre dernier avis d'imposition.**

**A défaut, votre demande devra être rejetée.**

A ....., le .....

**Signature du demandeur :**

**PJ :**

**-Dernier avis d'imposition (délivré par l'Administration fiscale).**

A noter que c'est l'avis d'imposition qui doit être fourni et non la copie de la déclaration des revenus adressée à l'Administration fiscale.

**Rappel : TOUT DOSSIER QUI PARVIENDRA INCOMPLET OU AU DELA DU 31/07/2025 SERA REJETE.**